Coronavirus

réunion téléphonique du 08/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 8 avril 2020

Chiffres de la DI

- 181 agents sont **présents** sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau ;
- 547 agents AG/CO et 297 agents SURV en **ASA** à domicile ou en télétravail ;
- 44 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 24 agents sont en **quatorzaine** (contre 74 au 31 mars).

En résumé : On observe une diminution du nombre d'agents placés en quatorzaine, et du nombre de cas de COVID-19 avéré ou suspecté.

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les **services AG/CO** assurent la continuité des services, y compris le dédouanement et la fiscalité de crise. Les agents alternent entre travail en présentiel et télétravail.

Les **brigades SURV** effectuent des patrouilles routières pour surveiller les côtes en cas d'éventuels aller/retour entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada au moyen de petits bateaux. Les escouades sont composées de trois agents qui fonctionnent par roulement avec un agent par véhicule le plus souvent possible.

Les agents participent également à **l'entretien** des locaux.

Un acheminement des matériels de protection est prévu. Il faut compter deux jours par avion et une semaine par bateau.
Les agents ne manquent pas de gel hydroalcoolique mais ne possèdent que très peu de masques de protection.
Les livraisons par le biais de l'UGAP fonctionneraient mal. Une carte d'achat est en cours de livraison pour faciliter les problèmes de facture ou encore de devis.

Concernant le **Plan de continuité** (PCA) large, la cheffe de service a précisé que hormis la SURV où il n'y a plus qu'une patrouille journalière, tous les services tournent déjà en temps normal au minimum. Il s'avère donc très difficile de supprimer encore des missions.

Agents Paris Spécial

Les agents Paris spécial doivent se rapprocher du service des Douanes le plus proche de leur lieu de confinement afin de saisir eux-mêmes leurs **états de frais** dans CHORUS-DT.
Les paiements se font rapidement et au fur et à mesure.

Le service de la DI qui s'en occupe habituellement fonctionne en effectif très réduit (trois agents dont la DI adjointe). Il leur est donc impossible de saisir les états de frais de tous les agents. La DI songe éventuellement à rappeler des agents en placé en AEA pour assurer ce type de mission.

SOLIDAIRES Douanes *demande si la note de prise en charge des frais de mission des agents Paris spécial pour le mois d'avril sera reconduite pour le mois de mai ?*
La DI remonte la question à la DG, et précise que de toute façon, les agents devront être payés quoiqu'il en soit.

Autres services

Il semble y avoir un plateau d'agents malades à la trésorerie générale des Douanes (**TGD**) et au service facturier (**SFACT**).

Encore beaucoup d'agents sont malades à la **BSITM** mais on constate une réduction du nombre de quatorzaines.

Le DI a rappelé qu'en **sortie de maladie ou de quatorzaine**, les agents sont placés en AEA tant que leur présence n'est pas absolument nécessaires.
Ils restent néanmoins mobilisables si besoin.

SOLIDAIRES Douanes *demande si dans le cadre du futur déconfinement, des tests sérologiques seront effectués sur les agents, surtout sur ceux qui ont travaillé en présentiel pendant la crise et qui ont été en contact avec des usagers. Dans l'optique où cela serait le cas, ces tests s'effectueront-ils dans un cadre professionnel en lien avec la médecine du travail.*
La DI va remonter la question à la DG.

Point matériel

Moyens de protection

Concernant la grosse **livraison de gel** hydroalcoolique que les agents de la SURV devaient aller récupérer, celle-ci est différée à cause d'une pénurie de flacons pour le contenir...

Télétravail

Les 80 ordinateurs portables **commandés** ne seront pas livrés prochainement.
Il n'y aura donc pas de connexion RAPIDO supplémentaires.

Doctrine : Pour des raisons de sécurité les ordinateurs, il est rappelé que les ordinateurs portables personnels et les ordinateurs fixes professionnels ne seront pas équipés de connexion RAPIDO.
Cela amène la DI à s'interroger une nouvelle fois sur la hausse du nombre d'ordinateurs portables à prévoir à l'avenir et sur l'importance de favoriser le télétravail après la crise.

Réglementation

Le décret relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels pendant la période d'état d'urgence sanitaire, est paru ce matin au Journal officiel de la République française (JORF). Les dispositions du décret sont applicables à compter du 16 mars 2020.
Des notes d'application seront déclinées.

SOLIDAIRES Douanes *s'interroge sur le cas des agents qui n'auraient gardé leurs justificatifs depuis cette date.*
SOLIDAIRES Douanes demande aussi s'il y aura une décote sur la carte Apetiz pour les agents confinés à leur domicile ou en télétravail.
La DI en a pris note et va faire remonter ces interrogations.

La DI travaille actuellement sur la rédaction d'une note de soutien technique pour les agents de la Brigade de surveillance du ministère (**BSM**). Étant très sollicités, ceux-ci ont en effet besoin d'obtenir des informations ainsi que des réponses à leurs interrogations.
Pas de nouvelle sur une éventuelle note concernant la prise en charge des **frais de transports**.

Pour conclure :

SOLIDAIRES Douanes évoque alors les ***facteurs de résilience des services****, notamment des services supports, qui devront être un des enseignements de cette crise. Cette résilience à un coût, celui de remettre des effectifs. Il faudra avoir un droit d'inventaire a posteriori à l'égard des politiques de rationalisations/concentrations de services.*

La **prochaine audioconférence** aura lieu vendredi 10 avril 2020.

Paris, le 8 avril 2020